

INFECTIONS NOSOCOMIALES



*Informations pour l'utilisateur sur
le risque d'infections acquises
pendant son séjour à
l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont*

Hôpital Maisonneuve-Rosemont

5415, boul. de l'Assomption
Montréal QC H1T 2M4
Téléphone : (514) 252-3400
www.maisonneuve-rosemont.org

Tous droits réservés
HMR; Programme diagnostique de Biologie médicale, 2005

CP-BIO-004

**Madame,
Monsieur,**

Pourquoi ce document ?

Votre hospitalisation constitue un moment difficile à surmonter et notre but est de vous informer sur certains risques et des moyens possibles de les prévenir.

Tout comme conduire une automobile comporte des risques d'accident, même si vous respectez les règles de circulation, une hospitalisation comporte un risque d'acquérir une **infection nosocomiale**, c'est-à-dire une infection acquise durant votre séjour à l'hôpital.

Les mesures seront mises en œuvre pour réduire ce risque, mais il ne peut être ramené à zéro.

Par ce document, nous désirons vous expliquer, de façon simple, les risques infectieux reliés à une hospitalisation et vous suggérer des façons pour nous aider à les prévenir.

Vous jouez un rôle important dans la lutte que nous menons contre les infections et votre collaboration est essentielle.

Le type de risque

Vous avez probablement entendu parler dans les médias, des bactéries résistantes aux antibiotiques, des problèmes de contrôle des infections dans les hôpitaux, du *Clostridium difficile* (un des agents pouvant être responsable de diarrhée). Tout cela peut vous paraître nébuleux et complexe. Au-delà de l'inquiétude que ces termes peuvent engendrer et du sensationnalisme parfois rapporté, il est important de savoir que des interventions peuvent réduire grandement le risque d'acquérir une **infection nosocomiale**.

Pour vous, pour la vie

La médecine du XXI^{ème} siècle fait appel à des techniques complexes et souvent inconfortables (sonde urinaire, soluté intraveineux, etc.). Ces interventions peuvent parfois augmenter le risque d'infection en introduisant dans votre corps des objets étrangers.

Après une chirurgie, il existe un risque d'infection de plaie. Il est donc important pour le personnel de surveiller étroitement l'évolution de celle-ci. L'apparition d'un écoulement, d'une rougeur ou d'une odeur malodorante devrait être signalée rapidement à votre médecin et/ou à votre infirmière.

Pendant votre hospitalisation, votre condition médicale exigera peut-être que des antibiotiques vous soient administrés, soit pour prévenir une infection sévère (avant une chirurgie, par exemple), soit pour traiter une infection déjà établie (ex : pneumonie). Les antibiotiques provoquent parfois des malaises, tels des nausées, des

rougeurs sur la peau, des maux de tête ou de la diarrhée. En plus de tuer les bactéries (microbes) responsables de l'infection, les antibiotiques détruisent les bonnes bactéries qui vivent normalement au niveau de l'intestin (flore normale). La réduction du nombre de bonnes bactéries peut occasionner de la diarrhée. De plus, chez les personnes qui ont le *C. difficile* dans l'intestin (environ 3%), l'administration d'antibiotiques permet à la bactérie de se multiplier en grande quantité, de fabriquer une toxine qui provoquera la diarrhée et les crampes.

Le respect des règles d'hygiène de base (surtout le lavage des mains) et d'autres mesures prises par nos professionnels de la santé sont des interventions qui permettent de réduire le risque d'infections nosocomiales.

Ce que vous devez faire :

1. Lavez vos mains avant et après les repas, après avoir utilisé la toilette, la chaise d'aisance ou la bassine et lorsque les mains sont visiblement souillées ;
2. Assurez-vous que les visiteurs qui viennent vous voir respectent toutes les règles de prévention mises en place. Le respect de ces mesures est nécessaire et obligatoire pour votre protection et celle des autres patients ;
3. Demandez aux personnes de votre entourage qui souffrent d'une infection respiratoire (rhume, mal de gorge, toux) ou digestive (nausées, vomissements, diarrhées) de ne pas venir vous visiter avant leur guérison ;
4. Si votre condition requiert que vous soyez mis en isolement (ex : diarrhée, germes résistants aux antibiotiques, grippe), respectez toutes les mesures mises en place ;

5. N'hésitez pas à informer votre médecin ou l'infirmière responsable de l'unité de soins du non respect des règles de prévention des infections que vous avez observées.

Le respect des mesures préconisées n'est pas un choix mais une obligation pour le personnel de santé.

Le but de ce document n'est pas de vous inquiéter mais bien de vous informer sur les mesures que vous pouvez appliquer pour réduire votre risque d'acquérir une infection en milieu hospitalier. Il souligne l'importance d'appliquer des mesures simples, comme le lavage des mains, afin de prévenir certaines infections.

Votre collaboration est essentielle et vous en serez le premier bénéficiaire !